



# Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



## Déclaration de la CMS

### **Processus d'élaboration du futur Plan stratégique pour les espèces migratrices** **Rapport de la 1ère Réunion du Groupe de travail sur le Plan stratégique** **5-6 novembre 2012**

#### **Rappel des faits**

La 10ème Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), tenue en novembre 2011, a entériné la Résolution 10.5, qui porte sur la création d'un Groupe de travail chargé de rédiger un nouveau Plan stratégique de la CMS pour la période 2015-2023.

La version finale du Plan stratégique sera présentée à la COP11 de la CMS en 2014.

Le Groupe de travail sur le Plan stratégique est composé de membres élus par chaque région de la CMS. Le Président du Comité permanent et le Président du Conseil scientifique de la CMS sont membres d'office. Les partenaires de la CMS – les Secrétariats des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et les organisations non gouvernementales (ONG) – ainsi que les experts de la CMS sont invités à apporter une contribution concrète au Groupe en qualité d'observateurs.

Deux rapports établis par un consultant indépendant, Dave Pritchard, sont venus appuyer les travaux du Groupe :

- a) *Examen du Plan stratégique 2006-2014 de la CMS, y compris les leçons à retenir; et*
- b) *Propositions pour le Plan stratégique 2015-2023 de la CMS.*

#### **Résumé**

À sa première réunion les 5 et 6 novembre 2012, le Groupe de travail s'est penché sur les rapports du consultant et sur les suggestions concernant les moyens de faire avancer la rédaction d'un nouveau Plan stratégique. Le Groupe a fait de bon progrès en ce sens et a retenu plusieurs éléments à l'appui de l'élaboration d'un projet de plan stratégique par la COP11 de la CMS.

Le Groupe est convenu que le Plan stratégique devrait en général se focaliser sur les espèces migratrices beaucoup plus que sur les instruments de la CMS. Il a aussi mis en place une approche sur deux fronts qui:

1. Permettra d'élaborer un Plan stratégique *stratégique*, fondé sur l'approche utilisée dans le Plan stratégique pour la biodiversité et en particulier ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et
  2. Soutiendra la mise en œuvre du Plan grâce à un document technique complémentaire.
- Les membres du Groupe de travail ont confirmé qu'ils entendaient jouer un rôle important en mobilisant leurs régions pour l'élaboration du Plan stratégique, soulignant toutefois la nécessité d'un soutien pour plus d'efficacité. Le Groupe a jugé extrêmement important

d'appuyer l'élaboration du projet de Plan stratégique par le biais de consultations intensives et a décidé de mettre en place un processus consultatif renforcé pour stimuler la participation au niveau régional et sensibiliser au niveau mondial. Cela permettra une participation active non seulement de toutes les Parties à la CMS mais aussi de tous les instruments de la CMS, d'autres parties prenantes et d'autres AME.

Le Groupe de travail a en outre invité le Secrétariat à participer activement à la collecte de fonds pour appuyer le processus et sensibiliser à son importance. Il est clair qu'un financement sera nécessaire pour la réalisation d'un processus participatif solide qui débouchera sur un soutien sans faille à tous les niveaux d'ici à la COP 11 de la CMS.

Une page spéciale a été créée sur le site web de la CMS ; on y trouve des informations sur les activités du Groupe, des documents postés régulièrement, notamment pour appuyer les activités de sensibilisation et les consultations par le Groupe et d'autres parties prenantes. Une note conceptuelle portant sur les prochaines étapes de la rédaction du Plan stratégique est déjà disponible pour des activités de sensibilisation et des consultations (voir copie ci-jointe).

Enfin, sur la base des éléments recensés dans les rapports du consultant, le Groupe de travail s'est également penché sur des questions qui mériteraient un examen plus approfondi avant la prochaine COP, afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique actuel:

- La nécessité de mieux intégrer les espèces migratrices dans les révisions des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). La CMS dispose déjà d'orientations sur cette question mais il conviendrait d'en souligner l'urgence étant donné que dans de nombreux pays, une révision des SPANB est en cours à la lumière des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et que tout retard rendrait difficile d'intégrer les questions de migration à un stade plus avancé.
- Dans la même optique, la CMS devrait déjà participer activement à la Décennie de l'ONU pour la biodiversité et tirer parti des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents, notamment l'Objectif 20 sur la mobilisation des ressources destinées à la biodiversité en général, y compris les espèces migratrices. Le Groupe de travail présentera à cet effet une note d'information sur la question de la mobilisation des ressources.

- - -



## Note conceptuelle portant sur un Plan stratégique pour les espèces migratrices, 2015-2023

### *Les espèces migratrices et la conservation de la biodiversité du monde*

#### La voie à suivre – une approche sur deux fronts

Le Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS est convenu de l'approche suivante pour guider le développement ultérieur du projet de Plan stratégique pour 2015-2023.

Il devrait s'agir d'un Plan stratégique pour les espèces migratrices :

- Se focaliser sur la question et non pas sur les instruments de la CMS;
- Soutenir tous les instruments de la Famille CMS; et
- Encourager des efforts de la part de tous pour la conservation des espèces migratrices.

Le Plan stratégique devra être stratégique:

- Énoncer les acquis attendus sur le long terme et de haut niveau pour les espèces migratrices comme cadre pour évaluer les progrès et les résultats;
- Apporter un appui politique aux niveaux national, régional et mondial pour les aspects liés aux espèces migratrices; et
- Augmenter la visibilité des questions relatives aux espèces migratrices.

On ne saurait toutefois ignorer les faiblesses du Plan précédent, notamment:

- Manque d'orientations pour la mise en œuvre des instruments de la CMS; et
- Manque de soutien aux Parties à la CMS en matière de ressources, de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Les deux questions (l'aspect stratégique et la mise en œuvre) seront traitées à l'aide d'une approche sur deux fronts:

#### 1. Un Plan stratégique "stratégique" pour les espèces migratrices

Il s'agira d'un document concis et bien ciblé qui donnera des orientations générales pour les espèces migratrices, pourra être facilement communiqué au niveau politique et aidera à obtenir un soutien de haut niveau à l'échelle nationale pour renforcer le statut politique, l'engagement et le financement. Le document sera établi:

- En s'appuyant sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, afin de bénéficier de la visibilité politique existante et du soutien fourni aux niveaux national et mondial;
- En tirant parti des mécanismes de soutien déjà en place (par ex. le renforcement des capacités, les révisions des SPANB, l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité concernant la mobilisation des ressources et les activités menées dans le cadre de la Décennie de l'ONU pour la biodiversité);
- En définissant clairement comment les espèces migratrices contribuent aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité et comment les objectifs, à leur tour, contribueront aux objectifs de conservation des espèces migratrices;

- En fixant des objectifs spécifiques aux espèces migratrices, sur la base des Objectifs d'Aichi comme cadre, sans pour autant s'y limiter, de manière à conserver l'identité et la valeur ajoutée des espèces migratrices.

Note: Il conviendrait que les organes directeurs de certains des instruments de la CMS se fixent par la suite des objectifs plus spécifiques à l'appui des objectifs généraux définis pour les espèces migratrices.

## 2. Un document complémentaire "technique" pour la mise en œuvre

Le document complémentaire comporterait des renvois au Plan lui-même pour fournir des orientations et un appui technique pour sa mise en œuvre. Il permettrait de:

- Remédier aux faiblesses relevées lors de la mise en œuvre du Plan précédent;
- Faire le lien avec les décisions futures de la CMS et les orienter (pour la CMS et ses instruments);
- Donner des orientations pour une mise en œuvre plus efficace et cohérente des instruments de la Famille CMS à l'appui du Plan et définir clairement le rôle éventuel de chaque instrument à cet égard;
- Identifier et intégrer les contributions et responsabilités individuelles des Points focaux nationaux, des Secrétariats de la CMS et de ses instruments, de la société civile et d'autres;
- Contribuer à l'établissement de priorités pour la création d'instruments futurs de la CMS;
- Peaufiner les dispositions spécifiques concernant les indicateurs, le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports, le renforcement des capacités, etc.

## Prochaines étapes

Un projet de Plan stratégique sera élaboré au cours des prochains mois qui indiquera:

- Le rapport entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les espèces migratrices;
- Des objectifs de haut niveau pertinents pour les espèces migratrices;
- Les besoins en matière d'exécution, de suivi et d'indicateurs pour sa mise en œuvre.

On trouvera les documents d'information et de travail du Groupe de travail [ici](#)<sup>1</sup>.

La valeur ajoutée du Plan stratégique dépendra en grande partie du soutien fourni aux niveaux national, régional et mondial. Il est donc de la plus haute importance d'appuyer l'élaboration du projet de Plan stratégique par des consultations intensives qui permettront à toutes les Parties à la CMS, à tous ses instruments, à d'autres parties prenantes et d'autres AME de prendre une part active à l'élaboration du Plan.

Pour mieux faire connaître cette question, les moyens suivants ont été envisagés:

- Fournir aux membres du Groupe de travail et aux autres parties intéressées du matériel de communication et de sensibilisation (par ex. présentations Power Point, etc. disponibles [ici](#)<sup>2</sup>);
- Organiser des réunions d'experts et/ou des consultations régionales sur le projet de Plan stratégique;
- Soumettre la question en marge des réunions pertinentes prévues des AME pour permettre aux Parties d'intervenir, soit individuellement, soit au moyen de réunions consécutives; et
- Faire participer tous les instruments de la Famille CMS par le biais du Groupe de travail, par des débats sur le projet de plan durant leurs propres réunions, par voie électronique, dans la foulée d'autres réunions, etc.

- - -

---

<sup>1</sup> [http://www.cms.int/bodies/StC/strategic\\_plan\\_2015\\_2023\\_wg/strpln\\_wg\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/StC/strategic_plan_2015_2023_wg/strpln_wg_mainpage.htm)

<sup>2</sup> [http://www.cms.int/bodies/StC/strategic\\_plan\\_2015\\_2023\\_wg/strpln\\_wg\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/StC/strategic_plan_2015_2023_wg/strpln_wg_mainpage.htm)